Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

L'INSIGNE DE LA FÊTE NATIONALE

Le 1er août, comme à l'accoutumée, on vendra dans les rues des insignes de la Fête nationale. Si la journée de notre Fête nationales n'est pas marquée par des démonstrations bruyantes, si elle n'est pas chômée et, si le soir seulement est réservé aux cérémonies patriotiques, il convient cependant que, dès le matin, quelque chose vienne la distinguer d'un jour ordinaire. Ce quelque chose, c'est précisément le port de l'insigne du 1er août.

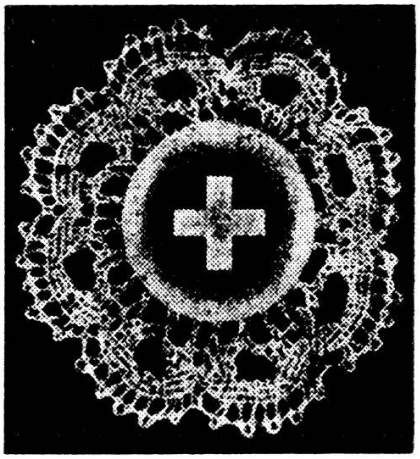

Pour la première fois, on a fait appel, cette année, à l'industrie à domicile de la dentelle au filet, pour confectionner l'insigne, c'est-à-dire le fond rouge sur lequel repose la symbolique croix blanche, en métal. On a voulu procurer un gain aux dentellières gruyériennes, favoriser ce métier à domicile dont l'existence est difficile. Mais la commande portait sur une telle quantité d'insignes que malgré tous les efforts, et bien que la Gruyère eût obtenu le concours de dentellières de l'Oberland bernois, et des régions voisines, le Comité de la Fête nationale se vit contraint, à son vif regret, de faire exécuter à la machine une partie du travail. L'industrie saint-galloise de la dentelle est parvenue à livrer un fond qui ne se distingue guère du travail fait à la main. Il ne reste plus qu'à espérer que, le 1er août prochain, chacun voudra porter l'insigne de la Fête nationale qu'offriront partout de dévoués vendeurs et vendeuses.

La recette est destinée, cette fois-ci, à l'Alliance suisse des Samaritains.